



**AVIS DE PUBLICITE POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
RELATIVE A L'IMPLANTATION
D'UNE SOLUTION DE RESTAURATION AMBULANTE
SUR LE PARC ROGER SALENGRO A L'OCCASION DE LA GRANDE BRADERIE DE CLICHY
LE DIMANCHE 04 OCTOBRE 2026**

Cet avis fait suite à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, codifiée aux articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui impose une publicité préalable ou une procédure de sélection préalable à la délivrance de certaines autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le présent avis concernant des autorisations de courtes durées, il constitue une publicité préalable en vertu de l'alinéa 2 de l'article L2122-1-1 du CG3P.

I. Objet

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la mise à disposition ponctuelle d'un emplacement du domaine public pour un événement festif écoresponsable.

La Ville de Clichy souhaite mettre à disposition une partie du domaine public pour accueillir une manifestation à dimension écoresponsable, dans le cadre de la GRANDE BRADERIE DE CLICHY qui aura lieu le dimanche 04 octobre 2026 au Parc Roger Salengro, situé au 78 boulevard du Général Leclerc, et sur la zone piétonne de la rue Villeneuve 92110 Clichy. À travers cette initiative, la Ville réaffirme sa volonté de promouvoir des événements durables, respectueux de l'environnement et soucieux du bien-être de ses habitants.

II. Emplacement mis à disposition et conditions d'exploitation

Le Food truck disposera d'une dizaine de mètres carrés pour s'installer dans l'espace du parc Roger Salengro qui lui sera désigné et qui devra être scrupuleusement respecté

Il lui sera possible de disposer d'un branchement électrique.

Un Food truck autonome électriquement, moyennant l'usage de groupe électrogène silencieux (**puissances sonores ne dépassant pas 55 DB**) est possible.

Il n'y aura pas de réseau d'approvisionnement en eau mis à disposition.

III. Activités proposées

D'une façon générale, il est attendu une démarche éco-responsable de la part de tous les participants afin de répondre à la tendance de l'évènement avec par exemple :

- L'utilisation de vaisselle biodégradable, recyclée ou recyclable pour la partie restauration ;
- Le respect du tri des déchets (tri sélectif, compostage) ;
- Transformation de produits frais, privilégiant les circuits courts ;
- Pratique de réduction de la taxe carbone (mobilité, énergie).

Production possible :

- Cuisine du monde/boissons/café
- Burger /frites/boissons/café
- Quiches/ cakes salés/ tartes/salades composées / boissons/café
- Pizza/boissons/café

Attention : Le parc restera accessible pour des livraisons de stocks après l'ouverture au public sans véhicule.

IV. Durée de l'exploitation

Grande Braderie de Clichy 2026 :

Le Food truck sera présent sur le site le **dimanche 04 octobre 2026**.

La plage de production est attendue de **9h00 à 18h00** (heure d'ouverture au public). Une installation entre **6h00 et 9h00 (aucune installation au-delà de 9h)**, départ, rangement et nettoyage entre **18h00 et 19h30**.

Il sera délivré au candidat retenu une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, non cessible, précaire et révocable qui prendra la forme d'un arrêté pour la journée du dimanche 04 octobre 2026, de 6h à 19h30 (horaires à confirmer).

V. Redevance

La redevance est de 32.38 euros par jour de présence.

La Trésorerie municipale se chargera d'envoyer la quittance à l'issue de la manifestation.

VI. Candidature

Dossier de demande d'occupation du domaine public comportant impérativement :

- Le nom et les coordonnées du demandeur ;
- Le descriptif du Food truck (descriptif technique, type de groupe électrogène et puissance sonores, tarifs pratiqués, menus types, etc...) ;
- Photos du Food truck et de l'installation envisagée permettant de juger de la qualité des installations ;
- Extrait K-Bis datant de moins de trois mois ;
- Attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire en cours de validité ;
- Menu et tarifs ;

VII. Critère de sélection

La présente procédure est organisée en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP). L'offre est publiée sur le site internet de la Ville du **17/06/2026 au 08/08/2026**. Les offres seront analysées en fonction des critères suivants :

- 1- Conditions de faisabilité générales (sécurité, logistique, tarification, sonorisation, protocole sanitaire...) : 50%
- 2- Qualité globale de la prestation : 40% :
 - a. Origine des produits et mode de préparation : 20%
 - b. Qualité des aménagements et installations (notamment aspect esthétique) : 20%
- 3- Limitation de l'impact environnemental et attestation sur le plan de l'hygiène : 10%

Les candidats présentant la meilleure proposition au regard des critères sus mentionnés seront choisis par la collectivité pour occuper les emplacements. Tout candidat dont le projet a été retenu sera invité à une phase de mise au point afin de finaliser le projet d'installation. Une dégustation préalable pourra être demandée avant tout choix du lauréat.

Possibilité de procédure sans suite :

La Ville de Clichy se réserve le droit d'interrompre, suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

VIII. Adresse de transmissions des demandes

Toutes les candidatures doivent être adressées :

- par courriel heloise.broutin@ville-clichy.fr (**demande un accusé de réception**)
- par lettre recommandée adressée à Mme BROUTIN Héloïse, Pavillon Vendôme 2, rue du guichet 92110 CLICHY
- par dépôt contre récépissé sur place à la même adresse du lundi au samedi, de 9h à 18h sauf les jours fériés.

Date limite de réception de la demande d'occupation : le 08 août 2026 à 18h.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Les dossiers arrivés après le 08 août 2026 à 18h ne seront pas étudiés.

IX. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser à Héloïse BROUTIN, en charge du dossier d'implant.

Contact : heloise.broutin@ville-clichy.fr / 01 47 15 32 14

ANNEXE : FICHE D'INFORMATION (à remplir pour tous les candidats)

DEMANDE DE PLACE – DISPOSITIF FOOD TRUCKS – PARC ROGER SALENGRO –

GRANDE BRADERIE DE CLICHY

Emplacement valable le dimanche 04 octobre 2026

NOM/PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

STATUT JURIDIQUE :

DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE (TYPE DE RESTAURATION, MENUS ET TARIFS ENVISAGES, MODALITES DE FONCTIONNEMENT, PHOTOS DU CAMION ET DES MENUS) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT : (emplacements actuels occupés, nombre de personnes éventuellement employées, expériences passées, références cuisine du terroir) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- Ce document dûment complété et signé
- Si possible être autonome sur le plan électrique
- Copie du KBIS de moins de 3 mois ou extrait de parution au journal officiel JOAFE
- Attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire, en cours de validité
- Certificat de conformité du véhicule (carte grise)
- Photos de votre camion et des menus

IMPORTANT :

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Tout dossier arrivé après le samedi 08 août 2026 à midi ne sera pas étudié.

Fait à

Signature (mention lu et approuvé)

Le